

Commune de Saint André Allas

Projet de Salle Intergénérationnelle

Cahier blanc

Des travaux de la commission extra municipale Phase 1

Sommaire :

Cadre de travail et engagementspage 2

- 1) origines de la commission
- 2) objectifs
- 3) composition et fonctionnement
- 4) fréquence des travaux

Recommandations et propositionspage 3

I – Implantation :

- 1) Choix du terrain
- 2) Accès, stationnement

II – Construction du bâtiment.....page 4

1) Agencement général et fonctionnalités :

Cuisines

Rangements et loges

Sanitaires publics

Espace scénique

Equipement extérieur

Accès

2) Energie et Développement durable :.....page 5

Construction

Energie

Eaux pluviales

3) Financement, communication

Financement

Communication

4) Documents annexes

Cadre de travail et engagements :

1) Origines de la commission :

La commission extra municipale est née d'une volonté du conseil élu en mars 2008 d'inviter les habitants de Saint André Allas à s'impliquer davantage dans la vie et l'évolution de leur commune. Ce vœu répond également à un besoin de communication accrue dans la gestion municipale, vœu largement abordé avec les andrésiens et engagement électoral de l'équipe entrante structurée autour de Patrick Manet.

La construction d'une salle intergénérationnelle est une opération lourde, complexe, longue. Cet équipement depuis longtemps attendu modifiera positivement et durablement la vie du village et des habitants.

Cela justifiait pleinement la mise en place d'une concertation organisée.

2) Objectifs de la commission :

Il s'agit d'accompagner activement et efficacement le conseil municipal dans le projet de création d'une salle intergénérationnelle, d'explorer toutes les questions nécessaires, d'apporter des idées, des propositions, des conseils permettant aux élus de prendre les décisions et les responsabilités qui leur incombent avec le maximum d'informations et d'avis éclairés.

Dans le cadre de sa mission, dans le respect du rôle de chacun, les membres de la commission doivent s'autoriser à prendre la parole pour que celle-ci devienne un lieu d'échanges permettant d'explorer toutes les pistes menant à une réalisation performante au service de la population.

A partir de l'étude des besoins et sur la base du projet établi par la commune, ce travail commun touche toutes les phases de la mise en œuvre en imaginant l'utilisation future : étude des plans, avis sur le choix des matériaux, mise en phase avec l'environnement, sécurité, stationnement, accès, nuisances éventuelles, accueil du public, équipements scéniques, acoustique, équipements cuisine, questions liées à la gestion etc...

Ce cahier blanc ne sanctionne par conséquent que la première phase de la mission.

Il est à noter qu'au moment de l'écriture de ce cahier blanc, un certain nombre d'avis formulés par la commission ont d'ores et déjà motivé des modifications prises en compte par la municipalité et le cabinet d'architecte.

3) Composition et fonctionnement :

La commission est composée de Monsieur le Maire, des élus municipaux en charge de ce dossier, des employés communaux (services techniques) et de plusieurs personnalités investies dans la vie de la commune.

Les personnes hors conseil municipal ont été sollicitées par Monsieur le Maire à partir de leurs compétences et de l'intérêt notoire qu'elles portaient au sujet.

Il s'agit de :

MM. Vergnoux Didier, Roulland Jean-Luc, Firmin Fernand, Parent Guy, Pallade Jean-Paul, Michel Francis, Landais Florence.

Pour des raisons de disponibilité les deux derniers cités n'ont pu régulièrement participer aux travaux. M. Michel était toutefois présent lors de la réunion publique.

4) Fréquence des travaux :

La commission s'est réunie trois fois : 2 juin, 24 juin et 28 juillet 2008.

Les personnes qui ne pouvaient honorer ces réunions de leur présence ont à plusieurs reprises fait parvenir leurs contributions écrites via internet.

La réunion du 28 juillet s'est tenue en présence de M. Bonnefon, architecte et de deux membres de son équipe. Cette réunion a, dans un premier temps, eu lieu sur le site d'implantation de la future salle.

Une réunion publique d'information a également eu lieu le 16 juin en présence de M. Bonnefon.

Recommandations et propositions :

A l'issue de ces réunions, à partir des différents échanges et réflexions, il est possible d'établir le bilan suivant :

I – Implantation :

1) Choix du terrain :

Plusieurs membres de la commission se sont interrogés sur le bien fondé de cette implantation dans le bas du bourg et sur l'opportunité de construire la salle sur les terrains disponibles entre la mairie et la route départementale.

Compte tenu de la nécessité d'acheter ces terrains, compte tenu des possibilités budgétaires de la commune, des dossiers en cours, des subventions acquises auprès des collectivités locales, de la volonté de maîtriser les impôts locaux, il apparaît rapidement que l'implantation est soumise au principe de réalité et qu'elle ne peut pas être remise en cause (sauf report à long terme).

Après avoir longuement discuté et mûrement réfléchi, le conseil municipal n'a pas de marge de manœuvre. L'implantation près du cimetière est donc confirmée à l'unanimité par le conseil actuel.

2) Accès, stationnement :

Ces points particulièrement sensibles ont fait l'objet de nombreuses interventions et recommandations.

Stationnement :

- Parking trop petit (prévision de 40/50 places à l'origine).

Propositions :

- Organiser les accès et les surfaces afin d'obtenir un potentiel d'environ 100 places dans un 1^{er} temps.
- Etendre le stationnement sur la partie droite le long du ruisseau.

- Achat progressif de terrains contigus et réorganisation du stationnement dans un autre temps.
- Prévoir un éclairage de l'aire de stationnement.

Accès :

- Prévention des nuisances pour les riverains.

Propositions :

- Favoriser l'accès par le bas du bourg en améliorant les routes et en adaptant la signalétique.
- En cas d'achat de nouveaux terrains autour du site, garder les dénivelés comme barrières sonores naturelles.
- Sens interdit provisoire en direction du bourg (sauf riverains) les soirs de grande affluence.
- Pour les nuisances sonores de la salle proprement dites, possibilité d'installer des limiteurs de son. Toutefois il est noté que cette solution est sujette à caution et reste imparfaite.
- Mise en valeur des abords, mise en place d'une haie (végétation persistante) entre la salle et le cimetière.

II – Construction du bâtiment :

1) Agencement général et fonctionnalités :

La commission formule plusieurs souhaits au niveau des cuisines, des sanitaires, des espaces de rangement, de l'espace scénique.

Cuisines :

- Entrée par l'arrière du bâtiment pour faciliter le travail du traiteur.
- Prévoir l'emplacement d'une chambre froide.
- Prévoir l'emplacement des fours, pianos et autres machines (achats futurs).
- Rendre possible une marche en avant.
- Nécessité de garder des sanitaires pour le personnel des cuisines.
- Proposition d'une nouvelle esquisse.

Rangements et loges :

- Abandon de la loge initialement prévue au profit d'un rangement/vestiaires plus spacieux.
- Besoin de sortie directe sur l'extérieur.
- Portes plus larges.
- Rangements pour les vestiaires publics.
- Accès indépendant pour chaque volume de rangement.

Sanitaires publics :

- Souhait de protéger visuellement l'entrée des sanitaires.

Espace scénique :

- scène amovible (packs Samia).

- Implantation de portiques pour des projecteurs.
- Passages de câbles organisés vers la régie et le fond de la salle.

Equipements extérieurs :

- Prévoir l'emplacement d'un grill.

Accès :

- Comme l'ensemble de la construction, les salles de l'étage doivent être accessibles aux personnes à mobilité réduite (fauteuils).

2) Energie et développement durable

Construction :

- Construire avec des matériaux répondant aux exigences du développement durable.

Energie :

- Souhait d'un comparatif chiffré des différentes solutions concernant climatisation et chauffage. Ce comparatif sera présenté à la commission dans les meilleurs délais : en effet, M. Bonnefon sera prochainement en possession d'une étude d'Ingebat qui pourrait apporter un éclairage plus complet sur la solution la plus performante et la plus économique. Concernant la géothermie l'achat de terrains contigus au bord du ruisseau offrirait en outre une meilleure implantation du réseau si cette solution était retenue.
- Interrogations sur la régulation de la température si nous utilisons la géothermie.

Eaux pluviales :

- Prévoir un récupérateur d'eau pour utilisation collective.

3) Financement, communication

Financement

- Vigilance au niveau des prêts, recherche de mise en concurrence.

Communication

- Présentation du projet auprès des habitants par des réunions de quartier.

4) Documents annexes :

- Compte-rendu de toutes les réunions.
- Plan d'implantation. (non reproduit sur le site internet de la commune).
- Plans : dernière mouture (non reproduits sur le site internet de la commune).

Août 2008

Commission extra municipale salle intergénérationnelle
2 juin 2008

Etaient présents :

Au titre du conseil municipal : Mmes Christelle Espitalier, Patricia De Angeli, Françoise Bruscard. MM Joseph Marvaud, Patrick Salinié, JP Gauthier, JM Audit, JM Delpech, Dominique Thibart JJ Albié, Robert Delbos.

Membres de la commission : Mme et M. Parent, M JL Roulland, M. F. Firmin.

Excusés : M Patrick Manet, Mme F. Landais, M. F. Michel.

Patrick Salinié ouvre la réunion en présentant les excuses de Patrick Manet, retenu par un rendez-vous à Marseille.

Un tour de table est effectué pour présenter l'ensemble des participants.

1) Le rôle de la commission extra municipale autour du projet de la Salle des fêtes est évoqué. Il s'agit d'accompagner activement le conseil municipal dans ce projet, d'apporter des idées, des propositions, des conseils permettant aux élus de prendre les décisions et les responsabilités qui leurs incombent avec le maximum d'informations et d'avis éclairés.

La commission doit être un lieu d'échanges, un lieu de dialogue permettant d'explorer toutes les pistes menant à une réalisation performante au service de la population.

A partir de l'étude des besoins, ce travail commun touche toutes les phases de la mise en œuvre en imaginant l'utilisation future : étude des plans, choix des matériaux, mise en phase avec l'environnement, sécurité, stationnement, accès, nuisances éventuelles, accueil du public, équipements scéniques, acoustique, équipements cuisine, questions liées à la gestion etc...

Il est rappelé que la salle, dite intergénérationnelle, a pour vocation de pouvoir répondre aux attentes polyvalentes des andrésiens dans leur diversité : enfants, anciens, manifestations familiales, vie associative, expositions, spectacles...

2) Un historique des actions et des décisions prises par la municipalité précédente est dressé par les élus qui y participaient.

Le projet dessiné par l'architecte, Patrick Bonnefon, s'élève à 750 000 euros.

Joseph Marvaud donne le détail du montage financier, le montant des subventions jusqu'à présent obtenues, le montant de l'emprunt nécessaire et la part que devra porter la commune.

Il est à noter que ces subventions sont octroyées pour 2008, il faut commencer les travaux avant la fin de l'année en cours pour pouvoir en bénéficier.

3) Implantation :

Depuis les élections du mois de mars dernier, la nouvelle équipe municipale a longuement débattu des possibilités d'implantation.

Le terrain de M. Duforeau (face à la boulangerie) présentait des avantages mais sa superficie (plus de 3000m²) et son coût ont ramené le choix au principe de réalité, les finances de la commune ne peuvent en aucun cas supporter cette acquisition, à moins de reporter sine die la construction de la salle ou d'augmenter les impôts d'une façon irresponsable. L'aurions nous imaginé, les subventions acquises pour la construction de la salle ne sont pas utilisables pour l'achat du terrain.

L'idée initiale d'implantation sur le terrain communal du bourg a donc été confirmée. Ce terrain a une superficie de 75 ares.

La proximité du cimetière ne nous est pas apparue comme un écueil : la salle sera bâtie en retrait et des aménagements paysagers pourront être entrepris à la fois pour agrémenter et renforcer la tranquillité de cet espace.

L'ensemble du bourg pourrait s'en trouver embelli.

JP Gauthier et JJ Albié rappellent d'ailleurs qu'une auberge proposait autrefois des bals dans ce même bas du village.

4) Le plan de la salle est photocopié et remis à M. Firmin, M. Roulland, M. et Mme Parent pour qu'ils puissent l'étudier. Ce plan n'est bien sûr pas définitif. Il sera fourni aux absents : MM Francis Michel et Didier Vergnoux, Mme Florence Landais.

5) Le débat s'instaure à bâtons rompus entre les membres de la commission.

Plusieurs sujets sont abordés qui devront être approfondis lors des prochaines réunions de travail :

- Les capacités d'accueil de la salle, présence d'un bar, de vestiaires, de rangements...
- La préoccupation liée aux nuisances éventuelles (circulation, portières). Quel accès devons nous favoriser ? Comment le sécuriser ? Un sens de circulation devra t'il être mis en place ?
- La nécessité d'un parc de stationnement adapté.
- Le vœu de construire avec des matériaux répondant aux exigences du développement durable (M. Roulland) : sur ce plan JJ Albié rappelle le souhait d'un chauffage géothermique. L'opportunité de récupération des eaux pluviales est également abordée ainsi que la question du drainage.
- Restauration : à partir des besoins et des plans, il faudra affiner l'installation des cuisines qui devront permettre d'accueillir des traiteurs dans des conditions optimales d'hygiène et d'organisation (M et Mme Parent).
- Economiste : M et Mme Parent, ainsi que M. Roulland attirent l'attention sur le rôle des économistes. Le travail d'un économiste est de rationaliser les projets architecturaux. M. Parent propose de se renseigner auprès d'un économiste de sa connaissance, M. Eric Pietrowski (Domme), pour que celui-ci précise les domaines d'interventions et les compétences de son métier. Il est possible également que l'architecte ait déjà, dans son équipe, ce type de service.

6) Réunion publique : L'ensemble des participants notent que le Maire, Patrick Manet, présentera le projet et ouvrira le dialogue autour de la salle des fêtes lors d'une réunion publique programmée le 16 juin à 21 heures. Il est souhaité que l'architecte soit présent pour parler de son travail.

7) Réunion de travail : la commission extra municipale sera convoquée dans les meilleurs délais après la réunion publique.

Patrick Salinié

Commission extra municipale salle intergénérationnelle
24 juin 2008

Etaient présents :

Au titre du conseil municipal : Mmes Patricia De Angeli, Françoise Bruscard, Raymonde Soulétis.

MM Patrick Manet, Patrick Salinié, Dominique Thibart, Robert Delbos.

Au titre de la commission : MM Guy Parent, Jean-Paul Pallade, Didier Vergnoux.

Monsieur le Maire ouvre la réunion en présentant les excuses de Mmes Landais, Parent, Espitalier.

MM Firmin, Roulland, Albié, Gauthier, Marvaud.

- 1) Le compte rendu de la précédente réunion est adopté.
- 2) Les contributions écrites de MM Firmin et Roulland sont remises aux participants qui ne les auraient pas reçues par Email.
- 3) M. Parent pose, à la suite de la réunion publique du 2 juin dernier, la question de l'implantation. Patrick Manet présente à nouveau les arguments qui ont conduit le conseil vers cette décision. Cette question figure également dans la contribution de M. Roulland qui s'interroge sur l'emplacement retenu. L'ensemble des conseillers présents précisent qu'un débat très ouvert a eu lieu entre membres du conseil, débat riche, argumenté et précis. Au bout des argumentaires et face aux évidences (notamment financières), ce choix a été effectué à l'unanimité. Il est évident qu'il est porté avec force par tous les élus.
- 4) Plusieurs personnes proposent que la prochaine commission débute par une visite sur le site d'implantation.
- 5) Il est pointé que la réunion publique a été un moment démocratique et d'échange important. Il convient de poursuivre la concertation et répondre aux préoccupations essentielles. La commission extra municipale y contribuera.
- 6) La proposition de M. Roulland de continuer à présenter et expliquer ce projet auprès des familles andrésiennes apparaît judicieuse. Elle pourrait trouver un juste développement lors des réunions de quartier ou de hameaux envisagées par la municipalité.
- 7) Accessibilité et stationnement : Jean Paul Pallade soulève le problème qui reste la préoccupation première des riverains et habitants du bourg. Il interroge le conseil sur l'achat des terrains nécessaires au parking (inquiétudes également exprimées par M. Firmin). Patrick Manet propose de prendre contact dans les meilleurs délais avec les propriétaires des terrains contigus. Il demandera également à l'architecte de chiffrer le nombre de places de parking existant et leur coût, réseaux compris. En ce qui concerne l'accessibilité et les gênes dues à la circulation, l'idée est évoquée de favoriser l'accès (arrivée et départ) par le bas du bourg. Pourquoi ne pas prévoir, pour les soirées d'animations importantes, un sens interdit provisoire (sauf riverains) pour troubler le moins possible la quiétude du bourg ? (proposition également formulée auprès de Patrick Salinié par M et Mme Pineau).

- 8) Quid des nuisances sonores internes ? M. Vergnoux fait état de la possibilité de mettre en place, à l'intérieur de la salle, un limiteur de son (détecteur de décibels) permettant de dissuader les abus en coupant la sonorisation en cas de dépassement. M. Vergnoux précise par ailleurs que son rôle au sein de la commission se fait à titre personnel, en tant qu'andrésien, et que son appartenance à une société spécialisée dans l'électrification n'entre pas en ligne de compte.
- 9) Il conviendra de mettre en place une barrière végétale protégeant le cimetière et les premières maisons du bourg.
- 10) Aspect extérieur : dans sa contribution, M. Roulland aborde l'utilité d'un toit périgourdin. Cette proposition architecturale apparaît à la commission nécessaire pour que la salle, dans son apparence extérieure, se marie positivement à l'unité constituée par le bourg.
- 11) La vente de la maison du lotissement est elle opportune ? A cette question posée par M. Roulland, Patrick Manet formule le vœu que la commune soit déchargée (lorsque c'est possible) du rôle de « loueur », situation parfois lourde et contraignante.
- 12) Financement : M. Roulland attire l'attention sur la nécessité d'une vigilance concernant les prêts. Cette préoccupation est partagée par Patrick Salinié et Patrick Manet qui proposent de rencontrer plusieurs banques ou organismes de prêt afin d'obtenir le meilleur soutien.
- 13) Le bâtiment : il est clair pour tout le monde que tout ne se fera pas en un jour et que certains équipements se feront au fil du temps selon les mobilisations financières. Il faut néanmoins anticiper leur mise en œuvre. A partir des plans, un certain nombre d'idées ou de réserves sont émises.
 - Rangements : une réorganisation est souhaitée. Pas besoin de douches. Besoin de sorties directes sur l'extérieur. Besoin de portes plus larges. Dans sa contribution, M. Firmin propose des rangements (penderies roulantes) pour les vestiaires publics.
 - Cuisines : M. Parent fait remarquer que la porte d'accès aux cuisines devrait se situer derrière le bâtiment. Une marche en avant doit pouvoir d'autre part être ordonnée. Il faut en établir le circuit. M. Parent fera une esquisse prévoyant équipements et proposition de marche en avant.
 - Sanitaires : Patricia de Angeli émet le souhait de protéger visuellement l'entrée des sanitaires publics, l'accès ne paraissant pas satisfaisant.
 - Equipements scéniques : La scène doit être amovible (genre pack Samia). Des barres portiques pour les projecteurs seront implantées. Des passages de câbles seront organisés vers le fond de la salle et la régie.
 - Traitement d'air : VMC, ceci est normatif.
- 14) Economiste : le cabinet Bonnefon dispose dans son équipe d'un économiste. La commission formule néanmoins le vœu d'un économiste indépendant.
- 15) Energies : Il est souhaité que le choix de l'énergie fasse l'objet d'un comparatif chiffré (mise en place et fonctionnement). Patrick Manet interrogera l'architecte. M. Firmin et d'autres membres de la commission se pose la question de la régulation de la chaleur dans la salle si nous utilisons la géothermie.
- 16) Eau : un récupérateur d'eau sera prévu. Il a été demandé à Patrick Bonnefon de se rapprocher des spécialistes qui sont installés sur Saint André Allas.
- 17) Pour des raisons d'efficacité, Patrick Salinié propose que le travail de la commission extra municipale aboutisse rapidement à l'écriture d'un livre blanc, sorte de cahier des charges, énumérant les souhaits, idées ou recommandations formulés par la commission extra municipale. Ce livre blanc sera décliné en trois points essentiels et sous chapitres :

- Implantation : Accessibilité, plan de circulation, aires de stationnement, prévention des nuisances, signalétique, mise en valeur des abords.
- Construction du bâtiment : Energies retenues, matériaux de construction, équipements extérieurs (grill ?), équipements scéniques, cuisines, rangements, sanitaires.
- Fonctionnement futur : schémas d'utilisations et de locations.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 28 juillet à 18h15 sur le site. La réunion se poursuivra ensuite dans la salle du conseil.

Patrick Salinié

Destinataires : les membres de la commission, les élus, les employés communaux chargés de la voirie et de l'entretien.

Commission extra-municipale du 28 juillet 2008

Etaient présents : P. Manet, J. Marvaud, JM. Delpech, F. Bruscard, P. Salinié, JL. Roulland, F. Firmin, G. Parent, JP. Pallade.

Excusés : P. de Angeli, JP. Gauthier, R. Soulétis, D. Vergnoux, R. Audit, D. Thibart.

En présence de Patrick Bonnefon, architecte et de deux collaborateurs.

- 1) La commission se transporte d'abord sur le site. Il est constaté que les terrains en contre bas jouxtant l'emplacement du projet, constitueraient, s'ils étaient un jour en vente, une réponse appréciable et efficace aux problèmes de stationnement et de circulation posés par les membres de la commission extra municipale (M. Firmin, M. Roulland + riverains) et les élus. Il apparaît également que le dénivelé pourrait être conservé pour participer à diminuer les nuisances sonores (JM. Delpech).
- 2) Patrick Manet fait état de la rencontre avec le propriétaire du virage qui céderait 500m² à la commune. Le cabinet d'architecte a réétudié le problème du parking : de 70 places organisées, on passe, à plus de 110 places non matérialisées. Ce calcul n'inclut pas les 500m² que la commune pourrait acquérir. Monsieur le Maire rencontrera rapidement les autres propriétaires. Ces terrains apporteraient également une qualité accrue pour l'implantation des capteurs destinés à la géothermie.
- 3) Parking et stationnement : la commission se réunit ensuite dans la salle du conseil municipal. Le positionnement du parking se fera lentement. Le projet initial (goudronnage et matérialisation des espaces) pourrait être dans un premier temps abandonné. Il faut se donner du temps et donner du temps au maire pour qu'il contacte les propriétaires des terrains limitrophes. En revanche, MM Roulland et Pallade attirent l'attention sur la nécessité d'éclairer le parking dès l'ouverture de la salle au public (pose de poteaux et projecteurs).
- 4) Barrière végétale : La barrière végétale proposée par la commission le long du mur du cimetière pourrait effectivement être prise en compte. Les arbres ou arbustes pressentis sont en principe des charmes, charmilles, lauriers, haies de noisetiers. Végétation persistante.
- 5) Energie : en réponse aux membres de la commission, M. Bonnefon apporte des explications sur le choix de l'énergie. Concernant la géothermie, il sera fin août en possession des résultats de fonctionnement d'un équipement similaire sur une salle des fêtes de 720 m² (pour mémoire celle de Saint André fera 225 m²). Cette estimation sera effectuée par la société INGEBAT et nourrira notre propre réflexion. Il est à noter que l'ADEME peut apporter des aides financières selon le choix de l'énergie.
- 6) Limiteur de son : Il ne semble pas que l'idée soit pertinente. L'installation coûte cher et est facilement contournable pour les initiés. Un règlement interne sera proposé qui devra être suffisamment explicite et rigoureux.
- 7) Récupérateur d'eau : P. Manet avait souhaité que les prestataires de la commune soit consultés. Il apparaît difficile de créer un lot spécifique. Il est proposé par l'architecte que le prestataire retenu pour le gros œuvre soit invité à se rapprocher des entreprises andrésiennes qui travaillent dans ce domaine.
- 8) Economiste : Patrick Bonnefon donne des détails sur le rôle exact d'un économiste. A l'éclairage de cette explication la commission semble s'accorder pour abandonner cette piste.

- 9) Fondations du bâtiment : MM Pallade et Roulland demandent des détails sur les fondations de la salle. P. Bonnefon fait état des recommandations de la société Optisol. Celle-ci recommande l'implantation de chaussons béton sous certains points. Ceci entraînant un surcoût.
- 10) Sanitaires : l'accès aux toilettes implique une sortie de la salle de spectacle (exemple de ceux qui ont déjà validé leurs billets d'entrée). Pour P. Bonnefon, la solution n'est pas évidente. Elle reposera davantage sur une organisation du contrôle des billets d'accès que sur une réorganisation architecturale.
- 11) Cuisines : M. Parent propose une esquisse remise à tous. P. Bonnefon pense, qu'en accord avec la municipalité, certaines propositions sont recevables mais devront être à nouveau soumises aux services vétérinaires (M. Geneste). A partir du schéma de M. Parent, P. Bonnefon souligne qu'il serait judicieux d'inverser le positionnement pour éloigner la sortie des poubelles vers le milieu du bâtiment. Le plan intègre l'emplacement d'une chambre froide, ce qui semble une évidente nécessité. L'entrée traiteur par l'arrière de la salle semble également réalisable. L'élargissement des portes côté salle (doubles battants) n'est pas judicieux car il réduirait la scène d'autant.
- 12) Loge : La loge est-elle encore souhaitée ? P. Salinié contactera D. Thibart pour lui soumettre la proposition de plan esquissée par M. Parent. Son avis sera communiqué à P. Bonnefon.
- 13) Echéancier : P. Bonnefon rappelle l'échéancier auquel la commune et le cabinet vont à présent s'attacher : définition et précision des lots, appels d'offres, ouverture des plis. Sur le plan légal, ces démarches sont très encadrées, elles ne peuvent par conséquent pas être investies par les membres de la commission extra municipale. Celle-ci sera régulièrement informée pour continuer à se positionner et apporter ses conseils.

La première phase de travail de la commission est terminée.

En reprenant l'ensemble des comptes-rendus et des notes, Patrick Salinié se propose de rédiger dans les meilleurs délais un cahier blanc, memorandum des travaux de la commission qui sera remis aux élus et à M. Bonnefon.

Ce cahier mentionnera in extenso les attentes, idées formulées par la commission. A charge pour les élus de les faire leurs ou de ne pas les retenir. Certaines de ces recommandations ont d'ores et déjà été retenues par le maire et le conseil.

Dans le cadre de son rôle, la commission sera invitée à s'investir dans les phases qui suivront : mise en œuvre du chantier, suivi de la réalisation, questions sur le fonctionnement futur. Aucune date de réunion n'est pour l'instant fixée.

Patrick Salinié